



DATE DE PUBLICATION :11 octobre 2023

Le Directeur Départemental de la Drôme

[Délégation de signature donnée par le directeur départemental de la Drôme à la responsable du service des entreprises de la Drôme](#)

Vu la délégation permanente de signature donnée par Mme Kathie WERQUIN-WATTEBLED, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, à **M. Bernard COTTE**, directeur départemental de la Drôme, le 18 septembre 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard COTTE, directeur départemental de la Drôme et de Mme Catherine FIQUET, adjointe au directeur départemental de la Drôme, délégation est donnée à **Mme Françoise CHEVRIS**, responsable du service des entreprises à la succursale de Valence, et en cas d'absence ou d'empêchement à **MM. Emmanuel DOGLIANI et Franck POURAILLY** ses adjoints, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du service des entreprises.

Mme Françoise CHEVRIS reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Valence, à l'exception des groupes relevant du pôle de compétence de Lyon.

Fait à Valence, le 26 septembre 2023

Bernard COTTE